

Programme Prioritaire de Recherche **AUTONOMIE**

Lettre d'information

Publication d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du PPR Autonomie

Dans la perspective du futur appel à projets ANR annoncé pour la fin d'année 2022 doté de près de 19 millions d'euros, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié le 18 février par l'ANR, avec pour objectifs principaux de recenser les forces de recherche et d'accompagner le rapprochement, d'une part, des chercheurs et, d'autre part, des chercheurs et des parties prenantes.

[Un AMI sur les questions de situations et d'expériences d'autonomisation et d'entraves à l'autonomie, et la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants](#)

D'une part, il est attendu des réponses à cet AMI un **éclairage descriptif, comparatif, compréhensif, et prospectif sur les disparités des situations et des expériences d'entrave à l'autonomie et d'autonomisation**. Il s'agit de penser l'autonomie en contexte, en prenant en compte ce qui dans les transformations des configurations de vie (environnements micro – meso – macro, physiques, technologiques et sociaux) est susceptible d'entraver ou de faciliter l'autonomie ou d'en façonner les expériences.

D'autre part, il s'agit de conduire une **réflexion sur la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants en matière d'autonomie, ces-derniers pouvant être technologiques, numériques, organisationnels, impliquer un accompagnement humain ou viser l'aménagement de l'environnement**. A titre indicatif, les projets pourront concerner des dispositifs et expérimentations attachés directement à la personne (personne concernée par le handicap ou la perte d'autonomie, professionnels de l'accompagnement, aidants, etc.), agir sur les interactions entre la personne et ses environnements (physique, social, etc.), ou directement sur l'environnement lui-même, etc.

A ce stade, des propositions ou des projets, finalisés ou non, s'inscrivant dans des **approches interdisciplinaires** sont particulièrement attendus : plus qu'un simple empilement des approches disciplinaires, est recherchée une réelle collaboration, tout au long du projet de recherche, visant à identifier et mettre en œuvre les apports de chaque discipline au projet.

L'**association des parties prenantes du champ de l'autonomie** (personnes concernées, aidants familiaux et professionnels, associations, gestionnaires, collectivités, etc.) est également souhaitée, afin notamment d'inscrire la production de connaissances nouvelles dans une demande sociale.

[Les objectifs de l'AMI](#)

Cet AMI poursuit **trois objectifs principaux** :

- **Compléter, approfondir et déplacer les questions et thématiques de recherche** identifiées par le Conseil scientifique du PPR Autonomie dans la perspective de la rédaction du futur texte d'AAP ;
- **Identifier** – au moins partiellement – les **forces de recherche** en présence ;
- **Rapprocher les personnes travaillant sur les mêmes sujets** pour consolider les projets et construire des consortia.

Comment répondre à l'AMI ?

Les personnes intéressées pour répondre à l'AMI ont **jusqu'au 28 mars 11h pour déposer leur lettre d'intention** sur le site de soumission dédié. [Pour plus d'information, consulter le site de l'ANR \(nouvelle fenêtre\)](#).

A noter que **cet AMI s'adresse aux chercheurs, mais également aux organisations désireuses de participer à la production de connaissances sur ces thématiques** dans le cadre de projet de recherche participative.

Un forum en ligne et des ateliers pour accompagner la constitution de consortia

Afin de faciliter la constitution de consortia dans la perspective du futur AAP, l'équipe du PPR Autonomie invite toute les personnes intéressées et à la recherche de partenaires à [compléter un questionnaire faisant état de leurs besoins \(nouvelle fenêtre\)](#) ; sur cette base, elles pourront **accéder à un espace forum en ligne** et prendre connaissance des besoins exprimés par les autres personnes présentes sur le forum, et entrer en contact avec elles. Cet espace restera ouvert jusqu'à la clôture des candidatures à l'AAP.

Des ateliers à destination des personnes ayant déposé une lettre d'intention dans le cadre de l'AMI vont également être organisés à compter du 2^{ème} trimestre 2022 pour accompagner au montage de projets. Les dates, ainsi que le programme, seront communiqués très prochainement.

L'équipe du PPR Autonomie

